



MARCHE DE SERVICES

Règlement de la Consultation

Marché n°2026-665

Prestations de traiteur

Phase de candidature

<p>Date limite de remise des candidatures : 19/02/2026 Heure limite de remise des candidatures : 12H00</p>
--

SOMMAIRE

ARTICLE.1. OBJET DE LA CONSULTATION	3
1.1. OBJET DU MARCHÉ	3
1.2. ALLOTISSEMENT	3
ARTICLE.2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION	3
2.1. PROCEDURE UTILISEE	3
2.2. FORME DU MARCHÉ.....	4
2.3. LIEU D'EXECUTION DES PRESTATIONS	4
2.4. DUREE DU MARCHÉ ET DELAI DE VALIDITE DES OFFRES	4
2.5. VARIANTES.....	5
<i>Les variantes ne sont pas acceptées.....</i>	<i>5</i>
2.6. MODIFICATION DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES.....	5
2.7. NOMENCLATURE	5
2.8. RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF	5
2.9. CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (DCE) DE LA PHASE DE CANDIDATURE	5
ARTICLE.3. CONTENU DES PLIS DE CANDIDATURE.....	5
ARTICLE.4. CONDITIONS DE REMISE DES PROPOSITIONS	7
4.1. MODALITES DE REMISE DES PROPOSITIONS	7
4.2. CONDITIONS DE DELAIS.....	7
4.3. REMISE ELECTRONIQUE.....	7
4.4. COPIE DE SAUVEGARDE	8
ARTICLE.5. SELECTION DES CANDIDATURES	8
5.1. EXAMEN DES CANDIDATURES	8
5.2. CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES.....	9
ARTICLE.6. ATTRIBUTION DU MARCHÉ	9
6.1. DOCUMENT A FOURNIR	9
ARTICLE.7. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES.....	10
ARTICLE.8. RECOURS.....	10
8.1. INSTANCE CHARGEE DES PROCEDURES DE RECOURS.....	10
8.2. INTRODUCTION DES RECOURS	10

ARTICLE.1. OBJET DE LA CONSULTATION

1.1. Objet du marché

Le présent marché a pour objet la fourniture de prestations de traiteur dont les plateaux repas, les déjeuners et dîners assis et les buffets ou cocktails pour les besoins de CCI France, des entités hébergées ou des CCI qui viennent dans nos locaux, si elles le souhaitent.

La description des prestations et leurs spécifications techniques seront indiquées dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) et seront transmises aux candidats sélectionnés à l'issue de la Phase 1 « Candidature ».

1.2. Allotissement

Le présent marché est alloti comme suit :

Lot	Intitulé	Montant Maximum
1	Plateaux repas	52 000 € HT
2	Déjeuners/Dîners assis	100 000 € HT
3	Buffets/cocktails	190 000 € HT

ARTICLE.2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1. Procédure utilisée

La procédure utilisée pour la passation du marché est un appel d'offre restreint en application des articles R 2161-6 et suivants du Code de la commande publique.

Cette procédure se déroulera donc en deux phases :

Phase 1 « Candidature »

- Lancement de la consultation ;
- Remise des candidatures ;
- Analyse des candidatures ;
- Sélection des candidats ;
- Rejet des candidats non admis à la Phase 2 « Offre » ;

Phase 2 « Offre »

- Transmission des documents de la consultation aux candidats retenus à la Phase 2 « Offre » ;
- Remises des offres ;
- Analyse des offres ;
- Attribution du marché ;
- Rejet des candidats qui n'ont pas présenté l'offre économiquement la plus avantageuse ;
- Signature du marché ;
- Notification.

Par conséquent :

- ☞ **Phase 1 « Candidature »** : Conformément aux dispositions des articles R2142-16 à R2142-18 du code de la commande publique, le nombre de candidats admis à présenter une offre sera de 5 candidats.

Si le nombre de candidats n'atteint pas le minimum, l'Acheteur se réserve la possibilité de poursuivre la procédure avec les candidats ayant les capacités requises conformément au présent règlement de la consultation.

A l'issue de la Phase 1 « Candidature », seuls les candidats retenus sont informés des modalités d'accès au dossier de consultation des entreprises pour le dépôt de leurs offres.

Les autres candidats sont informés du rejet de leur candidature.

- ☞ **Phase 2 « Offre »** : CCI France analysera en application des critères de sélections des offres, les cinq offres des candidats initialement retenus.

2.2. Forme du marché

Le présent marché est un accord-cadre-à bons de commande sans minimum et avec maximum de 342 000 € HT conformément aux dispositions des articles R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique.

L'accord-cadre est mono-attributaire.

2.3. Lieu d'exécution des prestations

La livraison s'effectuera principalement au siège de CCI France, et exceptionnellement et en fonction des éventuels évènements, sur un lieu en région Parisienne.

2.4. Durée du marché et délai de validité des offres

Pour le lot 1 – Plateaux repas – la durée du marché est de :

De la notification du marché jusqu'au 31/12/2026, puis à compter du 01/01/2027, 12 mois reconductible trois fois 12 mois.

Pour le lot 2 – déjeuners ou dîners assis – la durée du marché est de :

Du 03/09/2026 – 31/12/2026, puis à compter du 01/01/2027, 12 mois reconductible trois fois 12 mois.

Pour le lot 3 – Buffets – la durée du marché est de :

De la notification du marché jusqu'au 31/12/2026, puis à compter du 01/01/2027, 12 mois reconductible trois fois 12 mois.

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours, à compter de la date limite de remise des offres fixée dans le règlement de la consultation.

2.5. Variantes

Les variantes ne sont pas acceptées

2.6. Modification du dossier de consultation des entreprises

CCI France se réserve la possibilité d'apporter, au plus tard 8 jours avant la date de remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation.

Le candidat doit alors répondre sur la base du dossier modifié.

2.7. Nomenclature

<i>CPV</i>	<i>INTITULE</i>
55520000-1	Services traiteur

2.8. Renseignements d'ordre administratif

Il est rappelé que le ou les signataire(s) doivent être habilités à engager la société.

Les soumissionnaires désignent, dans les documents transmis, la personne habilitée à les représenter. Ils mettent en place les procédures permettant, au pouvoir adjudicateur, de s'assurer que leurs candidatures et leurs offres sont transmises et signées par cette personne.

2.9. Contenu du dossier de consultation des entreprises (DCE) de la phase de candidature

Le dossier est composé des éléments suivants :

- Le présent Règlement de la Consultation de la phase 1 « Candidature » ;
- Le cadre de réponse « candidature »

Le DCE est accessible et téléchargeable sur la PLACE à l'adresse suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/>

ARTICLE.3. CONTENU DES PLIS DE CANDIDATURE

Les candidatures devront comporter impérativement les documents suivants :

Les candidats doivent transmettre les documents et renseignements suivants :

- **Lettre de candidature** ou formulaire **DC1** ci-joint au document de la consultation (ou téléchargeable à partir du lien <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat>) ou équivalent, dûment rempli, daté. Dans le cas d'un groupement d'entreprises, le formulaire DC1 doit être rempli par chaque membre du groupement ;
- **Déclaration du candidat ou formulaire DC2** ci-joint au document de la consultation (ou téléchargeable à partir du lien <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat>), ou équivalent, dûment rempli, daté ; Si le candidat est objectivement dans l'impossibilité de produire ces renseignements, il peut prouver sa capacité par tout autre document considéré comme équivalent, comme par exemple une déclaration appropriée des banques. En cas d'exercice inférieur ou supérieur à 12 mois, celui-ci est ramené à 12 mois au prorata temporis.
- Attestation d'inscription au registre du commerce et des sociétés (K-bis ou équivalent)

- **Copie du jugement** prononcé si le candidat est en redressement judiciaire ;
- Pièces relatives au pouvoir des personnes habilitées à engager le candidat ;
- Preuve d'une assurance pour les risques professionnels ;

Le **candidat doit joindre impérativement les documents suivants ou compléter le cadre de réponse joint au dossier** :

1. Au titre de la capacité opérationnelle, professionnelle et technique

- **Descriptif des moyens techniques** : matériel, installation...
- **Les références techniques** précises de prestations similaires de moins de trois années (joindre les noms et les numéros de téléphone du correspondant susceptible d'être joint par CCI France). Pour chacune des références, le candidat indiquera :
 - ☞ Le montant ;
 - ☞ La date, le lieu d'exécution et la durée de la mission ;
 - ☞ Le destinataire public ou privé et son secteur d'activités (préciser le nom d'un contact client) ;
 - ☞ Le contexte, notamment technique, et les objectifs de la mission ;
 - ☞ Les principaux résultats et enseignements de la mission.

3- Au titre de l'organisation et de la qualification du personnel :

- **Les titres** d'études et professionnels des cadres de l'entreprise notamment des responsables de conduite des prestations de même nature que celle du marché ainsi que les titres d'études et compétences des salariés ;
- **Déclaration** indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
- **Descriptif du modèle d'organisation mise en place pour exécuter les prestations**

4- Au titre de l'organisation et de la qualification du personnel :

- **La politique RSE** de l'établissement ou tout document équivalent ou toute action effective mise en place afin de satisfaire ce point.
- **Tout autre élément permettant** de justifier de la prise en considération des préoccupations sociales et environnementales

Si, pour une raison justifiée, le candidat n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés par CCI France, il est autorisé à prouver sa capacité économique et financière par tout autre moyen considéré comme approprié par CCI France.

En cas de groupement, l'acte d'engagement, durant la phase d'offre, indiquera le montant total du marché et l'ensemble des prestations que les cotraitants s'engagent à exécuter.

Les candidatures devront être rédigées en français ou traduites par un traducteur agréé. L'unité monétaire est l'euro.

Les autres pièces du marché sont réputées acceptées par le soumissionnaire sans aucune modification et ne sont pas à joindre à l'offre.

ARTICLE.4. CONDITIONS DE REMISE DES PROPOSITIONS

4.1. Modalités de remise des propositions

Conformément aux dispositions de l'article R.2132-7 du Code de la commande publique, les soumissionnaires **ont l'obligation** de déposer leurs offres exclusivement par voie électronique via la PLACE <https://www.marches-publics.gouv.fr/>.

Toute offre sur support papier ou support physique électronique sera automatiquement rejetée, à l'exception de la copie de sauvegarde

Les candidats disposent sur le site d'une aide, pour les procédures électroniques, exposant le mode opératoire relatif au dépôt des dossiers.

En outre pour toutes demandes d'assistance technique, question ou tout problème rencontré, le candidat peut contacter les conseillers techniques du site :

<https://www.marchespublics.gouv.fr/>

Par téléphone : 01 76 64 74 07

Par mail : place.support@atexo.com

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les propositions n'ont pas à être remises signées par les candidats. Le contrat sera signé par le seul attributaire de manière électronique ou manuellement si l'attributaire ne dispose pas d'un certificat de signature. Pour la signature électronique, le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation. Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES.

4.2. Conditions de délais

Les candidats devront impérativement déposer leur proposition avant la date et l'heure indiquée en page de garde du présent document.

Il appartient au candidat de mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires au respect impératif du délai de remise des candidatures.

Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure indiquées en page de garde du présent document seront rejetés, non ouverts, considérés comme hors délai.

4.3. Remise électronique

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être

consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur.

Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur. La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

4.4. Copie de sauvegarde

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-après.

CCI France
Responsable Achats
Consultation 2026-665 – copie de sauvegarde, ne pas ouvrir – Nom du candidat
8-10 rue Pierre Brossolette
92300 LEVALLOIS-PERRET

La copie de sauvegarde ne sera recevable que si elle est déposée avant la date et l'heure limite affichée en page de garde du présent document.

ARTICLE.5. SELECTION DES CANDIDATURES

5.1. Examen des candidatures

L'analyse des candidatures est effectuée conformément aux articles L.2142-1 et R.2144-1 à R.2144-7 du Code de la commande publique.

En application de l'article R.2144-2 du Code de la commande publique, si l'Acheteur constate que des pièces de candidature dont la production était réclamée sont absentes ou incomplètes, il peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou de compléter ces pièces dans un délai identique pour tous. Ce délai est précisé dans la demande de complément.

Les candidatures incomplètes ou demeurées incomplètes à la suite d'une demande de compléments seront éliminées.

Sont éliminés :

- Les candidatures arrivées hors délai ;
- Les candidatures qui ne démontrent pas d'aptitude à exercer l'activité professionnelle, qui ne présentent pas les capacités et garanties techniques et professionnelles, ni les capacités économiques et financières suffisantes au regard de l'objet du marché et de ses conditions d'exécution ;
- Les candidatures pour lesquelles il est constaté que des pièces dont la production était réclamée à au présent règlement de consultation de la Phase 1 « Candidature » sont absentes ou incomplètes (sauf décision de CCI France de demander le complément des dossiers de candidature).

En cas de groupement, les capacités professionnelles, techniques et financières sont appréciées globalement.

En application de l'article R.2144-5 du Code de la commande publique, les capacités financières et techniques, ainsi que les références professionnelles sont analysées avant envoi de l'invitation à soumissionner

5.2. Critères de sélection des candidatures

Critères de candidatures	Coefficients de pondération
Capacités du candidat : opérationnelles, professionnelles et techniques	40%
Organisation et qualification du personnel	40%
Responsabilité sociétale et environnementale des entreprises	20 %

A l'issue de l'analyse des candidatures, CCI France effectue un classement des candidats. Seuls les 5 candidats les mieux classés seront admis à remettre une offre.

Tout candidat éliminé sera avisé via la plateforme par l'envoi d'un message.

ARTICLE.6. ATTRIBUTION DU MARCHÉ

6.1. Document à fournir

Le soumissionnaire auquel il est envisagé d'attribuer le marché devra fournir dans un délai fixé, dans le courrier l'informant que son offre est susceptible d'être retenue, les documents suivants :

- les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales, datant de moins de 3 mois
- Son RIB
- Attestation d'assurance responsabilité civile datant de moins de 3 mois
- Kbis datant de moins de 3 mois.

Le soumissionnaire établi à l'étranger produit un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine.

- le cas échéant, le soumissionnaire produit les pièces prévues aux articles R. 1263-12, D. 8222-5 ou D. 8222-7 ou D. 8254-2 à D. 8254-5 du code du travail.

Dans tous les cas, le soumissionnaire auquel il est envisagé d'attribuer le marché n'est pas tenu de fournir ces justificatifs et moyens de preuves que l'acheteur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans sa candidature ou son offre toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace et que l'accès soit gratuit.

Lorsque le soumissionnaire auquel il est envisagé d'attribuer le marché entre dans l'un des cas d'interdiction de soumissionner facultative, il est invité à établir, par tout moyen, que son professionnalisme et sa fiabilité ne peuvent plus être remis en cause et, le cas échéant, que sa participation à la procédure n'est pas susceptible de porter atteinte à l'égalité de traitement.

ARTICLE.7. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les demandes seront impérativement envoyées sur la PLACE à l'adresse <https://www.marches-publics.gouv.fr/> à la rubrique Questions.

CCI France se réserve la possibilité de ne pas donner suite aux questions posées par les entreprises si celles-ci sont communiquées postérieurement au 10/02/2026 à 11H00.

Aucune information ne sera transmise par téléphone ni par mail.

ARTICLE.8. RECOURS

8.1. Instance chargée des procédures de recours

Tribunal administratif,
2-4 bd de l'Hautil
BP 30322
95027 Cergy Pontoise Cedex
Tél. : 01.30.17.34.00 / Fax : 01.30.17.34.59
Courriel : greffe.ta-cergy-pontoise@juradm.fr
<http://cergy-pontoise.tribunal-administratif.fr/>

8.2. Introduction des recours

Les précisions concernant les délais d'introduction des recours pourront être obtenus auprès du :

Greffe du tribunal administratif
7, rue de Jouy,
75181 Paris Cedex 04
Tél : 01.44.59.44.00.
Fax : 01.44.59.46.46
E-mail : greffe.ta-paris@juradm.fr